

VILLEFRANCHE/BELLEVILLE Justice

Harcèlement : accusé par son ex-femme et sa nièce qu'il a mises enceintes

Un trentenaire de Belleville-en-Beaujolais est accusé de harcèlement par les mères de ses deux enfants : son ex-conjointe et... la nièce de cette dernière. Il a nié les faits à la barre du tribunal correctionnel de Villefranche-sur-Saône, ce mardi 15 décembre.

C'est le grand déballage familial, ce mardi 15 décembre, à la barre du tribunal correctionnel de Villefranche-sur-Saône. On apprend tout de l'ancienne double vie de Mathieu (1), le prévenu âgé de 30 ans. On découvre sa relation officielle avec Marie. Mais aussi celle, secrète, avec Isabelle, la nièce (à peine majeure) de... Marie.

« Il me suit en permanence »

On entend aussi l'in vraisemblable : les grossesses quasi-simultanées des deux femmes... « Ce fut un séisme quand les enfants sont nés et que nous avons appris, en novembre 2018, qu'ils avaient le même père », souffle le papa de Marie, témoin du procès.



Depuis la révélation de la tromperie, c'est la guerre entre les deux mères et Mathieu, qui a obtenu la garde des enfants un week-end sur deux. Pas moins de 14 plaintes ont été déposées contre lui, pour violences, harcèlements... Si les accusations les plus graves ont été classées sans suite, les faits de harcèlement sont, eux, arrivés jusqu'au tribunal. Marie et Isabelle racontent le même calvaire. « Il me suit en permanence, lance la première aux magistrats, nombreuses photos à l'appui. Quand je vais au tennis, il est là. Quand je vais faire des courses rue Nationale, il est encore là. Je le

vois tourner constamment autour de chez moi avec sa voiture. Il me fait peur. » Sa nièce confirme : « J'ai l'impression qu'il est toujours derrière moi. Qu'il épie tout ce que je fais. Je fais des crises d'angoisse. Il m'écrit aussi des messages et m'appelle mais je ne réponds pas. » Trois témoins - amis ou membres de la famille de Marie - se succèdent alors pour confirmer les dires. 12 500 euros de dommages et intérêts sont réclamés.

Mais Mathieu, qui habite Belleville-en-Beaujolais, conteste formellement tout harcèlement. À l'entendre, ce n'est que le fruit du hasard s'il a pu

« Quand je vais au tennis, il est là. Quand je vais faire des courses rue Nationale, il est encore là », a témoigné une des parties civiles.

Photo Progrès/ Yoann TERRASSE

Son avocat, M^e Ludovic Siereau abonde dans le même sens : « Ce dossier est vide. Tellement vide que les parties civiles ont été obligées de citer trois témoins pour appuyer leur propos. Cela fait longtemps que je n'avais pas vu ça à la barre d'un tribunal correctionnel. Ce dossier est, en fait, simple : c'est l'histoire d'un père qui veut avoir des nouvelles de ses enfants. Est-ce que cela constitue un harcèlement ? Certainement pas. On ne peut pas instrumentaliser le tribunal correctionnel pour obtenir ce que l'on souhaite du juge aux affaires familiales. Je demande la relaxe. Et nous voulons la paix. »

Le Parquet a, de son côté, requis, à l'encontre du prévenu, 4 mois de prison avec sursis probatoire de deux ans (obligations de suivi psychologique et stage sur les violences intrafamiliales). Tout en notant que les véritables victimes de cette affaire étaient les deux enfants.

L'affaire a été mise en délibéré au 21 décembre.

Pierre COMET

(1) Les prénoms ont été modifiés

être photographié à proximité des jeunes femmes qui résident pourtant vers Villefranche-sur-Saône.

« Ces accusations n'ont qu'un seul but : me priver de mes fils »

« On fréquente les mêmes endroits. C'est normal que l'on se croise régulièrement, justifie-t-il à la barre. Ces accusations n'ont qu'un seul but : me priver de mes fils. Elles font tout pour y parvenir depuis deux ans. Je leur en veux pour cela. Cependant, je n'ai jamais été violent, ni menaçant avec elles. »

VILLEFRANCHE-S-SAÔNE Il vendait des bonnets contrefaits rue Nationale

Jeudi, vers 15 heures, la police municipale a interpellé un Caladois de 19 ans qui vendait des bonnets contrefaits, rue Nationale. Il en avait cinq encore en sa possession. Il a été placé en garde à vue et une perquisition à son domicile a permis de retrouver 23 autres bonnets de la même marque, ainsi qu'un bob. Alors que dans le commerce, ces objets sont vendus une centaine d'euros, lui, les vendait 15 euros. Il a expliqué qu'il les avait achetés sur internet. Inconnu des services de police jusqu'ici, il est convoqué le 9 février prochain devant le délégué du procureur pour un rappel à la loi.

D.R

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE Société

Le Cercle de silence s'associe à la journée internationale des migrants

Le Cercle de silence s'est réuni ce vendredi de 11 heures à midi devant le Marché couvert.

Dérogant à ses règles habituelles, le Cercle de silence, qui se réunit devant la sous-préfecture chaque dernier samedi du mois depuis onze ans, a manifesté vendredi devant le marché couvert. Un changement de jour, mais non de convictions.

Une lettre au Président

« Nous sommes toujours là et nous continuerons jusqu'à obtenir la régularisation des personnes sans papiers ! », clame Francis Dégardin, l'un des organisateurs du Cercle de silence.

Ce rassemblement pacifique et silencieux était organisé dans le cadre de la journée internationale des migrants. À

cette occasion, les états généraux des migrations ont envoyé une lettre à Emmanuel Macron, président de la République, pour dénoncer la politique migratoire.

Les collectifs d'associations, les ONG (Organisations non gouvernementales) et les structures signataires déplorent le contexte de « répression extrêmement violente, de déshumanisation et d'humiliation des personnes exilées » et ce, partout en France.

À cette politique, les militants opposent l'action des milliers de bénévoles et de salariés d'associations et de collectifs « qui agissent au jour le jour en solidarité avec les personnes étrangères ». Dans cette lettre,



Des manifestants qui se relaient une fois par mois, dans le silence, depuis onze ans. Photo Progrès/Marie-Noëlle TOINON

dont une copie a été envoyée à tous les préfets, les signataires demandant au président de la République « de les écouter, de défendre et de construire avec eux la paix sociale ».

Les militants du Cercle de silence ont, en quelque sorte, apposé leur signature en se rassemblant, immobiles, au milieu des passants. Plus exposés que place des Arts, les militants ont voulu, en se plaçant près du Marché couvert, montrer qu'ils n'abandonnaient pas.

Onze associations sont représentées au sein du Cercle de silence depuis 2009.

« C'est contraignant, ce n'est pas toujours facile. Mais nous sommes à peu près une vingtaine à nous relayer, une fois par mois, depuis des années. Et ce n'est pas maintenant que nous allons arrêter, avec une situation qui ne fait que s'aggraver » insiste Francis Dégardin avant de rejoindre le Cercle.

De notre correspondante Marie-Noëlle TOINON